

Séance du 30 août 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rivière-Bleue, MRC de Témiscouata, tenue le trente août 2021, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, et à laquelle sont présents : les conseillères Mesdames, Thérèse Beauregard, Véronique Bossé, Claudine Marquis et Lyne Patry, le conseiller Monsieur Marcel Beauregard, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude H. Pelletier, maire.

Absente : Madame Christiane Roy, conseillère, ne peut assister à la présente séance.

Mesdames Claudie Levasseur, directrice générale et Johanne Dumont, agente de bureau ainsi que Messieurs Sébastien Ouellet, agent de développement communautaire, économique et de communications, Stéphane Lepage, contremaître des services techniques et Steven Bouchard Technicien en loisir, assistent à la présente séance.

Une (1) personne est présente dans l'assistance.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Claude H. Pelletier, maire, déclare la séance ouverte.

21-08-150

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Madame Lyne Patry, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis, tout en laissant le point « *Affaires nouvelles* » ouvert aux discussions.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

21-08-151

3.- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AOÛT 2021

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Marcel Beauregard, que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et de la séance extraordinaire du 23 août 2021 soient acceptés tels que rédigés par la directrice générale.

QUE le président de cette séance et la directrice générale sont autorisés à signer lesdits procès-verbaux.

La proposition est acceptée à l'unanimité.


4.- SUIVI

La directrice générale, Madame Claudie Levasseur, dépose un rapport mensuel des activités passées et de celles à venir.

21-08-152

4-1 Adoption de la liste des engagements de personnel au cours du mois de juillet 2021

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil reçoive et approuve le rapport de la directrice générale portant sur l'engagement d'employés occasionnels, au cours des mois de juillet 2021, nécessaire à la poursuite des activités de la Municipalité, à savoir :

 Engagement du personnel occasionnel			
Période :	Juillet 2021		
Catégorie :	Employé-e-s engagé-e-s à des postes temporaires d'une durée de moins de 30 jours de calendrier		
Dispositions réglementaires :	Article 5 – Modalités d'application Règlement numéro 2003-232 ÉDICTANT LES PROCÉDURES ET CONDITIONS POUR L'EMBAUCHE DU PERSONNEL		
Personne engagée	Travaux exécutés	Durée de la prestation	Rémunération
Donald Nadeau	Garage le 160, Église	160 heures	Journalier classe 1 échelon 4
Richard Lepage	Voirie	40 heures	Opérateur classe 2
Denis Dubé	Église	160 heures	Journalier classe 3
Étudiants	Garage Le 160	270 heures 25 minutes	Pompiste (étudiant)
Stéphanie Landry	Conciergerie	10 heures	Aide au restaurant / entretien ménager classe 1

Guytaine St-Pierre	Complexe sportif	18 heures 45 minutes	Aide au restaurant classe 1
Michelle Vaillancourt	Complexe sportif	7 heures	Aide au restaurant classe 1
Étudiants	Crèmerie PRO-IB	153 heures 25 minutes	Aide au restaurant Classe 1 / étudiant
Étudiants	Aide au Festival	98 heures	Étudiant classe 1

La proposition est acceptée à l'unanimité.

21-08-153

4.-2 Dépôt et approbation du suivi administratif

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil reçoive et accepte le rapport de la directrice générale portant sur le suivi administratif du mois de juillet 2021.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

5.- PROJET DE RÉSOLUTIONS

21-08-154

5.-1 Demande au Ministère des Transports – Déplacement enseigne limite de vitesse 50 km/h

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité que l'enseigne de la limite de vitesse 50 km/h située à la sortie du village au 162 de la rue St-Joseph Nord soit déplacée approximativement au 192 rue St-Joseph Nord;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports est responsable du déplacement d'enseignes de limite de vitesse;

ATTENDU QU'une demande avait été faite en novembre 2020 et que nous sommes toujours sans nouvelles;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Rivière-Bleue fasse une 2^e demande au Ministère des Transports afin de déplacer l'enseigne de la limite de vitesse 50 km/h située à la sortie du village au 162 St-Joseph Nord et de la repositionner approximativement au 192 de la rue St-Joseph Nord.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

21-08-155

5.-2 Convention d'aide financière ATR du Bas-St-Laurent

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la convention d'aide financière entre l'ATR du Bas-Saint-Laurent et la municipalité concernant l'octroi d'une contribution financière non remboursable par l'ATR ne pouvant excéder 10 000 \$, en vertu de l'entente de partenariat régional en tourisme pour la région touristique du Bas-Saint-Laurent, soit acceptée telle que rédigée et que monsieur Claude H. Pelletier, maire, soit autorisé à la signer au nom de l'Entreprise.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

21-08-156

5.-3 Appui Club Quad Trans-Témis

Il est proposé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Rivière-Bleue appui la requête du Club Quad Trans-Témis et demande l'autorisation au Ministère des Transports du Québec de permettre aux quads de circuler sur la route 289 (rue St-Joseph Nord) sur une distance de 950 mètres, à partir de la rue des Loisirs jusqu'au 160 rue St-Joseph Nord, afin de permettre l'accès au service essentiel d'essence situé à la cette adresse.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

6.- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun autre sujet de discussions n'est ajouté suite aux précédents échanges.

7.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont formulées à la suite des précédents échanges.

8.- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 38, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire Monsieur Claude H. Pelletier, déclare la séance close et lève l'assemblée.

Je, Claudie Levasseur, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale

En signant le procès-verbal, Claude H. Pelletier, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Maire